

Message du président

Benoit Poulin



Je profite de la parution de ce numéro du *Partenaires* pour vous entretenir d'un sujet qui me tient à cœur: le comité de vérification. Depuis la publication des *Orientations concernant la vérification interne* par le Conseil du trésor du Québec en novembre 2006, on peut penser, qu'au cours de la présente année, la mise en place d'un comité de vérification comportant un membre externe deviendra une préoccupation dans l'administration publique.

Selon le document des *Orientations*, il revient «au sous-ministre ou au dirigeant d'organisme ou, le cas échéant, au conseil d'administration de constituer un comité de vérification, de nommer les membres et de déterminer le mandat ou conclure une entente de service pour recourir aux services d'un comité de vérification d'un ministère

ou d'un organisme». Le Conseil du trésor spécifie de plus que «le comité de vérification devrait être suffisamment indépendant et compétent de manière à contribuer à la qualité des travaux de vérification interne». Afin que la fonction de vérification interne soit un véritable outil de gestion pour son organisation, cette condition d'indépendance est essentielle.

Une fois en place, ce comité devra prendre le temps de s'imprégner de la culture du ministère ou de l'organisme et être en synergie avec les fonctions de l'organisation avec lesquelles il est en rapport, et ce, afin de jouer son rôle efficacement. En effet, les membres du comité de vérification sont appelés notamment à faire des recommandations (politique de vérification interne, plans annuel et pluriannuel des travaux de vérification interne), à effectuer des examens (rapports, recommandations et travaux de suivi) et à faire rapport de leurs activités.

Il pourrait être intéressant qu'un tel comité de vérification fasse éventuellement l'objet d'une évaluation externe afin d'en mesurer objectivement le fonctionnement et le rendement et, au besoin, d'identifier des pistes d'amélioration.

Les membres des comités de vérification peuvent compter sur le dévouement et l'engagement des responsables de la vérification interne et de leur équipe pour les soutenir dans leur mandat.

Benoit Poulin
Président

SOMMAIRE

Message du président	1
Vérification interne	
Une saveur à la mode ?	2
Le comité de vérification	4
Les services partagés	6
COSSIG	8
Dîner Conférence FRVI / IVIQ	14
Table ronde	15
Assemblées plénières	16
Conférence FRVI / CGA	19
Offre de service du FRVI	20

La vérification interne... Une saveur à la mode ?

Une saveur à la mode ?

La Vérification interne est un sujet d'actualité. Le scandale Enron, la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOx) qui en a découlé, les commandites, les orientations québécoises sur la fonction vérification interne et la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État sont autant d'éléments qui justifient la présence d'une vérification interne. Mais est-ce suffisant ?

Ne serons-nous qu'une saveur à la mode ou pourrons-nous traverser le temps ? La réponse à cette question dépend de chacun de nous, mais surtout de notre dynamisme et de notre capacité à identifier et répondre aux besoins de notre clientèle. Chez Loto-Québec, nous avons décidé de prendre action.

Tout produit ou service doit s'adresser à une clientèle cible. La connaissons-nous ?

En 2005, nous avons répondu à cette question. Nos clients sont le conseil d'administration, le comité de vérification, lesquels sont constitués de membres externes, et le conseil de direction. Notre mandat est donc devenu très clair : répondre à leurs préoccupations.

Pour bien les connaître, nous avons développé une approche structurée basée sur les risques universels (fraude, qualité des services, etc.) et les outils assurant une rigueur d'analyse. Par la suite, nous avons rencontré l'ensemble des directions afin d'évaluer les risques de leurs opérations. Les résultats de ces analyses ont été présentés à chaque président des opérations et ensuite à nos clients.

En travaillant de concert avec ces derniers, nous avons fait en sorte que leurs préoccupations constituent la base même de l'élaboration de notre plan triennal de vérification, nous assurant ainsi une promotion efficace de notre fonction. Évidemment, les besoins ne sont pas statiques et nous devons régulièrement adapter notre plan pour tenir compte notamment d'un projet visant à attester de l'efficacité des contrôles internes de la société. Bien sûr, ces changements ont été réalisés conjointement avec nos clients, ceci toujours dans le but de mieux répondre à leurs besoins.

Les besoins étant connus, est-ce que la qualité du « livrable » y correspond ?

En général, produire des rapports de qualité ne présente pas de difficulté pour les vérificateurs internes. Nous possédons une très bonne connaissance de la culture de l'entreprise, nos travaux sont régis par des normes internationales et la rigueur d'analyse est une de nos forces. Il n'y a pas de doute, le contenu de nos rapports est de qualité et pertinent.

Par contre, qu'en est-il de la présentation de nos travaux ? Avons-nous adapté le visuel de nos rapports et de nos présentations à la réalité de 2007 ? Utilisons-nous des codes visuels ou des couleurs pour communiquer nos points efficacement ? Ces éléments qui, au fil du temps, n'ont pas toujours reçu l'attention nécessaire pour attirer l'œil de nos clients. Il est important de laisser une image dans la tête des gens.

... suite

Nous avons donc révisé nos rapports en se donnant le défi de développer un format clair et concis dans lequel les constats d'importance sont visuellement mis en évidence. D'une part, des codes de couleur sont maintenant utilisés pour la gradation de nos niveaux de risques. D'autre part, une synthèse d'une page démontre clairement les sujets faisant l'objet de recommandations. Finalement, la majorité de nos observations se limite à une page afin de ne communiquer que l'information pertinente à la compréhension des constats. Les présentations étant désormais plus aérées et dynamiques, nous sommes en mesure de maintenir l'intérêt et de susciter la discussion avec nos clients.

Qu'en est-il de nos partenaires ?

Nos partenaires (vérifiés) sont essentiels à la réalisation de nos travaux.

Afin d'assurer un lien permanent avec les différents secteurs, nous avons libéré du temps chez certains vérificateurs afin que ces derniers agissent à titre de « vérificateurs contacts ». Leur rôle est de maintenir un lien constant avec nos partenaires par des échanges formels et informels, ce qui nous permet de mieux comprendre leurs opérations et facilite les services conseils en matière de contrôle. Cette connaissance des réalités opérationnelles sert aussi à sensibiliser la haute direction aux problématiques émergentes et à adapter au besoin notre plan de vérification. De plus, cette fonction contribue non seulement à promouvoir la vérification interne mais également à la démystifier. Par conséquent, la qualité des échanges et la collaboration de la part des vérifiés s'en trouvent accrues.

Tous ces éléments prennent leur force par l'attitude générale de l'ensemble des vérificateurs. Chaque rencontre avec nos clients ou nos partenaires représente une occasion d'échanger sur leurs préoccupations. La pertinence de ces échanges et de nos interventions au bon moment, selon les besoins, permettent de démontrer la valeur ajoutée pouvant résulter d'une excellente collaboration entre nos services.

Depuis ce virage, la question ne se pose plus. Chez Loto-Québec, la Direction de la vérification interne est là pour y rester !

Martin Larose, directeur corporatif de la vérification interne Loto-Québec



*De gauche à droite
 Debout : Venera Eliskof, Yves Leduc, Chantal Brière, Marcel Chevrier,
 Lucie Ouellet
 Assis : Josée Grégoire, Martin Larose, Josée Leroux, Johanne Boilard
 (absents au moment de la photographie :
 Julie Bouchard, Dany Paquin et Serge Tremblay).*

Le comité de vérification – Quelques-unes des meilleures pratiques

Meilleures pratiques



L'audit interne est l'une des pierres angulaires de la gouvernance tant dans le secteur public que privé. Devant la multiplication des scandales financiers et des problèmes parfois médiatisés des gouvernements provincial et fédéral, l'importance de mettre en place une fonction de vérification interne forte s'est imposée d'elle-même depuis quelques années. Un des éléments clés de la fonction d'audit interne est la mise en place d'un comité de vérification indépendant. Nous vous proposons donc une revue des meilleures pratiques qui guident le fonctionnement d'un comité de vérification de façon à ce que ce dernier puisse pleinement jouer son rôle de surveillance des activités de l'organisation.

Les *Orientations concernant la vérification interne*, adoptées en novembre 2006, précisent qu'il est de la responsabilité du sous-ministre, du dirigeant d'organisme ou du conseil d'administration de constituer un comité de vérification, de nommer les membres et d'en déterminer le mandat. Sinon, il lui revient de conclure une entente pour recourir aux services d'un comité de vérification d'un ministère ou d'un organisme extérieur à leur entité.

Les références et les meilleures pratiques consultées en matière de comité de vérification proposent que le nombre de membres devrait varier entre trois et six personnes, que quelques-unes d'entre elles devraient posséder une connaissance de base des questions financières et qu'au moins un des membres devrait avoir une connaissance spécialisée de la gestion comptable et financière.

À ce niveau, le Conseil du trésor propose que le comité de vérification soit composé d'un minimum de trois membres dont au moins un provient de l'extérieur de l'organisation. Les membres devraient posséder des connaissances en gestion administrative et au moins un d'entre eux devrait avoir une expertise en matière comptable ou financière.

Il suggère que le comité de vérification devrait être informé rapidement de tout élément qui peut affecter significativement l'indépendance, l'objectivité, l'efficacité, l'efficience ou la qualité de la vérification interne.

De façon générale, il est précisé dans les meilleures pratiques que le comité de vérification devrait avoir un mandat formel et écrit qui a été préalablement approuvé par le conseil d'administration. La durée du mandat de ses membres devrait se situer entre deux et quatre ans. Le mandat doit préciser l'ampleur des responsabilités confiées au comité de vérification, la façon dont il doit les assumer et être revu et mis à jour annuellement. Il doit inclure la structure, les procédures qui doivent être suivies et les exigences pour les membres. La fréquence des réunions devrait être adaptée aux responsabilités du comité de vérification mais avoir lieu au moins à tous les trois mois.

Le Vérificateur général du Québec précise que le comité de vérification devrait assurer une surveillance pour déterminer dans quelle mesure la direction se conforme au code de déontologie de l'organisme et recueillir tous les renseignements de nature délicate.

... suite

Les mandats des membres du comité de vérification devraient être échelonnés de façon à ce que les membres se renouvellent à des intervalles différents afin d'assurer une continuité dans les travaux.

Les Orientations concernant la vérification interne proposent que le responsable de la fonction de vérification interne traite directement avec les membres du comité de vérification. Il doit également les informer avec diligence de tout élément qui peut affecter l'indépendance, l'objectivité, l'efficacité, l'efficience ou la qualité des services rendus par la fonction de vérification interne.

Les meilleures pratiques répertoriées affirment que le comité de vérification assure la surveillance des livres, des registres, des systèmes et des pratiques de gestion en examinant le plan et les rapports d'audit ainsi qu'en faisant le nécessaire pour gérer les risques et les contrôles de l'organisation.

Le comité de vérification devrait assurer une surveillance financière en examinant les états financiers, le rapport du vérificateur ainsi que la partie du rapport annuel consacrée à la description et à l'analyse de la gestion de l'organisation.

Sur le plan international, l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) précise que le comité de vérification doit rendre compte sur la revue des résultats, les estimations significatives utilisées lors de la préparation des états financiers, les provisions, le caractère adéquat des contrôles, l'impact des modifications de méthodes comptables et les nouveaux problèmes comptables décelés.

L'IFACI précise de plus que le comité de vérification doit apporter une importance plus grande au management des risques et au contrôle interne, avoir une communication et une information plus rapide, élargir l'information, s'appuyer sur d'autres personnes comme le responsable de l'audit interne et piloter les estimations de la direction.

CONCLUSION

En résumé, dans la foulée des changements profonds apportés dans le secteur public et dans le secteur privé au sujet de la gouvernance, le rôle du comité de vérification est essentiel pour protéger les intérêts des citoyens et assurer la crédibilité des organismes publics et privés.

En ce sens, les meilleures pratiques en vigueur au sein des grandes organisations se rapprochent beaucoup et sont unanimes à préciser que le comité de vérification doit disposer d'un mandat formel et précis et bénéficier d'une indépendance absolue pour exercer pleinement son rôle.

Manon Rouleau, directrice de l'audit interne
Marc Bergeron, conseiller en audit interne
Régie des rentes du Québec

Les services partagés en vérification interne : Où en sommes-nous ?

Où en sommes-nous ?

D'emblée, j'aimerais vous rappeler que les services partagés s'inscrivent dans une volonté gouvernementale visant l'optimisation des ressources, le partage des services et la mise à profit d'expertises et des ressources. À cet effet, au printemps 2006, une structure de gestion des services partagés en trois niveaux a été mise en place :

- Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)
- Les centres interministériels de services partagés (CISP)
- Les centres de portefeuille ministériel

Les centres interministériels de services partagés désignés sont le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et Revenu Québec. Ces deux CISP ont déposé, en juin 2006, leur offre de services qui inclut **des services en vérification interne et en enquêtes administratives**. À Revenu Québec, ces services sont spécialement identifiés dans l'offre de services et au MESS, ils font partie de l'offre générale en matière de services administratifs. En pratique, des services de vérification interne à d'autres ministères ou organismes ont débuté à l'été 2006. Par ailleurs, en dehors de la structure des services partagés, le Contrôleur des finances a aussi proposé des services de vérification interne. Ainsi, ces trois intervenants donnent des services à six ministères et six organismes.

À la demande du CSPQ, les deux centres interministériels de services partagés et le Contrôleur des finances ont décidé de mettre en commun leur bassin d'expertise afin de constituer **une offre intégrée de services en matière de vérification interne** qui vise à être complémentaire (non concurrentiel) et en partenariat (partage). Cette offre devrait être diffusée sous peu.

Par ailleurs, soulignons que le gouvernement du Québec a publié, en novembre 2006, les Orientations concernant la vérification interne visant à favoriser l'implantation de la vérification interne au sein des ministères et organismes et à consolider cette fonction. Ces Orientations font état qu'une fonction de vérification interne au sein des ministères et organismes est importante pour appuyer les sous-ministres et les dirigeants d'organismes dans l'exercice de leur rôle et afin « d'être en contrôle » au regard des risques. De plus, les Orientations prévoient la possibilité de conclure une entente de service avec un autre ministère ou organisme ou encore signer un contrat de service avec une firme externe.



... suite

Donc, il s'avère important que les ministères et organismes disposent d'une fonction vérification interne qui appuie adéquatement les dirigeants dans l'exercice des contrôles relatifs à une saine gestion. Ainsi, lorsque la taille d'une organisation ne permet pas de mettre en place une fonction vérification interne crédible et efficace ou qu'elle ne possède pas l'expertise requise, cette organisation peut faire appel à des ressources externes. Cette offre intégrée de services en vérification interne visera à :

- Fournir aux ministères et organismes un pôle d'expertise, par des avis conseils et/ou la prise en charge en tout ou en partie de la fonction vérification interne.
- Agir en partenariat avec les ministères et organismes en respectant leurs responsabilités, leurs missions, leurs objectifs, leurs besoins, leurs caractéristiques et la confidentialité des renseignements obtenus.
- Développer et renforcer la fonction vérification interne au sein du gouvernement du Québec.
- Développer et maintenir à jour une masse critique d'expertises complémentaires et non en compétition.

L'offre intégrée de services en matière de vérification interne portera sur les services prévus aux champs d'activité dévolus à la profession et sur l'encadrement ou le support nécessaire à une unité de vérification interne existante. Soulignons que ces services sont offerts contre rétribution.

En terminant, ce partage d'expertise représente un défi important tant pour le client que pour le fournisseur de services, mais il **constitue une belle opportunité de développer et de renforcer la fonction vérification interne.**

Pierre Gagné, directeur de la vérification interne et des enquêtes
Revenu Québec



De gauche à droite : M^{me} Roxane Comeau, lauréate et M^{me} Mishèle Bérubé, directrice du FRVI.

Depuis quelques années, le FRVI accorde une bourse à l'Université Laval afin d'encourager les étudiants en sciences de l'administration à opter pour une carrière en vérification interne.

Le 2 avril 2007, la directrice du FRVI a eu l'honneur d'assister à la cérémonie de remise des bourses de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.

Toutes nos félicitations à M^{me} Comeau !

La gouvernance de la sécurité évolue au Gouvernement du Québec

Participation au Cossig



Notre recours à l'information et aux systèmes évolue sans cesse et il en va de même pour le profil de risques. Par ailleurs, comme l'a reconfirmé une récente étude de l'ISACA, on sait que le succès des initiatives de sécurité est en partie tributaire d'un engagement au plus haut niveau.

Il s'ensuit que les gouvernements actualisent périodiquement la gouvernance de la sécurité. Au gouvernement du Québec :

1982 : la sécurité de l'information électronique était régie par la **norme informatique gouvernementale NIGQ-02**. Cette norme vise essentiellement les mesures de sécurité des centres de traitement informatique.

1993 : la **Directive concernant la sécurité de l'information électronique et des actifs informationnels** vient remplacer la norme NIGQ-02. Cette directive porte sur l'ensemble des actifs informationnels et elle présente aux ministères et organismes du gouvernement les lignes directrices de la gestion de la sécurité de l'information.

1999 : la **Directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques dans l'administration gouvernementale**. Plusieurs aspects de la directive de 1993 sont revus par le Conseil du trésor afin de mieux tenir compte de la réalité actuelle, notamment en prévision de sécuriser les transactions électroniques.

2006 : la **Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale**. La portée est élargie. Cette directive vise l'ensemble de l'information gouvernementale, non plus uniquement l'information numérique. Elle vise à prendre en compte le recours au service en ligne et les différentes formes d'un document tout au long de son cycle de vie. Ainsi, par exemple, dans la directive de 1999, une information sensible qui est traitée, stockée ou qui transite par une des nombreuses technologies est protégée jusqu'à ce qu'elle soit imprimée sur papier...

... suite

La donne a bien changé. En effet, il faut maintenant prendre en compte les nouveaux développements en matière de sécurité découlant des lois et des règlements, en particulier la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (L.R.Q., chapitre C-1.1.). Il faut également prendre en considération la nouvelle réalité du gouvernement en ligne ainsi que la création des nouvelles organisations.

Nos systèmes et processus d'affaires sont de plus en plus intégrés. Il devenait tout naturel pour le gouvernement de se doter d'une politique globale pour la sécurité de l'information.

La gouvernance de la sécurité comprend plusieurs volets en commençant par l'alignement stratégique.

Alignement stratégique

Pour que la sécurité ait le bon alignement stratégique, on travaille principalement à deux niveaux: d'abord au palier gouvernemental puis au sein de chaque ministère et organisme.

Au palier gouvernemental, le gouvernement du Québec s'appuie sur un organisme central, soit le ministère des Services gouvernementaux (MSG) qui est, à son tour, conseillé ou soutenu par le Comité d'orientation stratégique de la sécurité de l'information gouvernementale (COSSIG anciennement le COSS).

Le COSSIG contribue :

- au développement d'une vision gouvernementale de la sécurité informatique (SI) en établissant un réseau d'échange et de partage d'expertises entre les ministères et organismes (M/O);
- à la coordination et l'orientation stratégique des besoins en sécurité de l'information des M/O;
- à l'établissement de la cohérence des plans d'action des M/O avec le plan gouvernemental de la SI.

Le COSSIG agit à titre consultatif notamment en :

- proposant des orientations stratégiques et des priorités d'intervention;
- favorisant la promotion de l'amélioration constante de la sécurité de l'information;
- identifiant les problèmes communs affectant l'appareil gouvernemental.

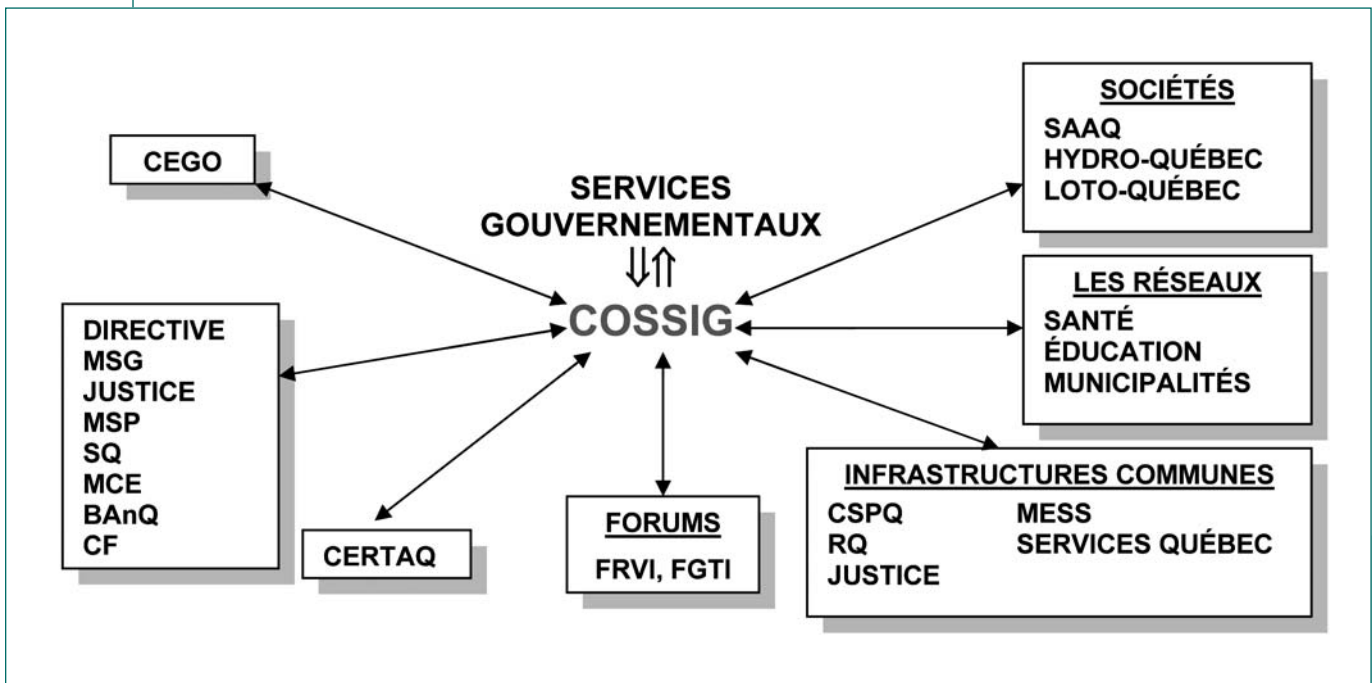
Le COSSIG rassemble des représentants :

- des organisations visées par la directive;
- des forums de concertation en administration;
- des réseaux (santé, éducation, municipalité);
- de certaines sociétés d'État;
- des organisations avec une vocation particulière en sécurité.

... suite

Le MSG assume la présidence et le secrétariat du comité qui se réunit environ quatre fois l'an. Les membres sont désignés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisation qu'ils représentent. Ils ont un mandat renouvelable de deux ans. Au FRVI, le représentant au COSSIG est désigné par le président.

Le COSSIG se dote de sous-comités *ad hoc* selon les dossiers à l'étude. Les avis du COSSIG sont adoptés par consensus.



Les obligations des membres du COSSIG sont d'abord d'assister aux séances et de préserver la confidentialité de l'information présentée. Plusieurs s'impliquent dans des comités *ad hoc*.

À l'intérieur d'un ministère ou d'un organisme, la directive positionne l'imputabilité au niveau du dirigeant : « Le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme est le premier responsable de la sécurité de l'information relevant de son autorité ».

Bien évidemment, il a entre autres responsabilités celle de « mettre en place des structures internes de coordination et de concertation. Celles-ci impliquent naturellement la vérification interne ».

... suite

Qui dit gouvernance dit vérification

La vérification interne est, de tous les temps, un acteur-clé de la gouvernance de la sécurité.

Au COSSIG tout comme au COSS, le FRVI participe activement. Le FRVI y a initialement été représenté par M. Marc Laurin, alors président du forum dont j'ai pris le relais avec enthousiasme et conviction.

Le vérificateur interne de chaque ministère et organisme a un rôle fondamental. L'article 14-b de la directive précise que chaque ministère et organisme a notamment la responsabilité de « mettre en place des structures internes de coordination et de concertation ». **C'est ici que la vérification interne passe à l'action!**

Michel Lambert, responsable de la vérification interne
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
Représentant du FRVI au COSSIG

Le 2 mars 2007, le secrétariat du FRVI recevait les stagiaires de la promotion 2006-2007 du Programme international de bourses d'études (PIBÉ) de la FCVI.

En compagnie de M. Michel Paré, vérificateur interne chevronné du ministère des Relations internationales, le secrétariat du FRVI a présenté sa mission, ses activités et surtout la fonction vérification interne au sein de la fonction publique québécoise.



Vérification d'optimisation des ressources

Vérification

À la demande du FRVI, le Vérificateur général du Québec a accepté que son personnel partage, une fois de plus, son expertise ayant trait à la vérification de l'optimisation des ressources.

« La vérification de l'optimisation des ressources vise à déterminer si une unité administrative ou une organisation gère ses ressources avec un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacités et en rend compte adéquatement.

La vérification de l'optimisation des ressources n'est pas réservée au Vérificateur général. Au contraire, il est hautement souhaitable que les organisations s'assurent elles-mêmes que leurs systèmes et pratiques de gestion favorisent l'optimisation des ressources. Les Orientations concernant la vérification interne (CT 204419 du 6 novembre 2006) précisent d'ailleurs que la vérification d'optimisation des ressources et de la performance est un des champs d'activité de la vérification interne».¹

Une équipe composée de praticiens expérimentés comme formateurs pour le cours de base en vérification de l'optimisation des ressources s'est consacrée à instruire les participants.

Cette formation de deux jours consécutifs s'est réalisée aussi en bonne partie grâce au dévouement de M. Guy Perron du bureau du Vérificateur général qui a conclu les ententes avec le FRVI, mobilisé les animateurs et animatrices, vu à la gestion de la logistique, etc.

Les praticiens



Alain
Fortin



Bertrand
Carrier



Jean
Villeneuve



Marc
Ouellet



Marise
Simard



Marie-Claude
Ouimet



Serge
Giguère



Véronique
Boily



Yves
Denis

¹ Source : Cours de base en vérification de l'optimisation des ressources / Manuel du participant.

... suite

Quarante-deux vérificateurs et vérificatrices - dont l'organisation est membre du FRVI - ont assisté à ce cours qui s'est donné à deux reprises à Québec, soit les 22 et 23 février 2007 et les 1^{er} et 2 mars 2007 dans les locaux du Vérificateur général.

Nous profitons de cet article pour réitérer nos remerciements au Vérificateur général du Québec, M. Renaud Lachance, et à tout son personnel qui s'est impliqué à la réussite de cette formation dont la demande est grandissante.

Mishèle Bérubé, directrice
Secrétariat du FRVI



Dîner-conférence

Dîner-conférence



M^{me} Nicole Simard
Formatrice / coach
conférencière / auteure

LE SAVOIR-DIRE EN AFFAIRES

Le 17 avril 2007, 70 personnes provenant de divers secteurs d'activité ont assisté à un dîner conférence organisé conjointement avec l'Institut des vérificateurs internes - Section de Québec (IVIQ).



Participants à l'écoute.

L'allocation de M^{me} Simard portait, à larges traits, sur les points suivants :

- Les trois « C » de la communication efficace :
Conscience, Contrôle et Confiance;
- La portée des gestes et de la voix lors d'un message verbal;
- La signification des mots qui peut différer d'une personne à l'autre;
- L'autocritique trop souvent sévère;
- La peur;
- La crédibilité;
- Les images.



Félicitations à M^{me} Sylvie Fréchet, l'heureuse gagnante du livre récemment publié par la conférencière LE SAVOIR-DIRE EN AFFAIRES / Devenez des communicateurs efficaces, énergiques et structurés.

Mishèle Bérubé, directrice
Secrétariat du FRVI



À la table d'honneur: M. Denis Shaink (administrateur IVIQ), M. Richard Gobeil (président de l'IVIQ), M^{me} Alice Dignard (présidente du GRAEP), M^{me} Mishèle Bérubé (directrice du FRVI), M^{me} Nicole Simard (conférencière), M. Benoit Poulin (président du FRVI), M. Clément Clément (administrateur de l'IVIQ) et M^{me} Annie Tremblay (administratrice IVIQ).

Table ronde

Table ronde

PROMOTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE 30 NOVEMBRE 2006

Le 30 novembre 2006, M. Martin Larose, directeur corporatif de la vérification interne à Loto-Québec, a animé une « table ronde » s'articulant autour de la promotion de la vérification interne au sein même de son organisation. Les sujets suivants ont alimenté la discussion entre une quinzaine de participants (groupe limité) :

- Connaissez-vous réellement votre client ?
- Connaissez-vous vos risques d'affaires ?
- Êtes-vous crédible ?
- Rattachez-vous le contenu de vos observations à vos risques d'affaires ?
- La présentation de l'information
- Garder le contact avec vos partenaires
- Indicateur de réussite (tableau de bord)
- Promotion réussie = demandes spéciales

Mishèle Bérubé, directrice
Secrétariat du FRVI



Martin Larose



Quelques participants.

Assemblées plénières

Assemblées plénières



Le président remercie
M^{me} Ancil-Bavas pour
sa prestation.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2006

Le FRVI accueillait M^{me} Sylvie Ancil-Bavas, chef comptable et directrice de la gouvernance de l'Autorité des marchés financiers. Cette dernière a abordé les sujets suivants : la mission, les enjeux et les tendances en matière de contrôle dans le domaine de compétence de l'Autorité des marchés financiers.

Lors de cette assemblée plénière, M^{me} Brigitte Guay, de la Direction générale de la modernisation des politiques et de la gouvernance de l'Administration du Secrétariat du Conseil du trésor, a présenté, de manière explicite, les Orientations concernant la vérification interne (CT 204419 du 6 novembre 2006).

Par ailleurs, une délégation du Mali en mission au Québec était présente à cette assemblée.



M^{me} Brigitte Guay



M^{me} Salimata Diakité Konaté (contrôleur des services publics), M. Amadou Gadiaga (contrôleur général des services publics), M^{me} Mishèle Bérubé (directrice du FRVI) et M. Harouna Bouaré (chef du Département investigation).

À la fin de cette journée, l'heure était venue de souligner le temps des Fêtes et d'honorer certaines personnes.

Premièrement, le président a mentionné toutes les personnes ayant acquis, au cours de l'année civile, un titre professionnel en lien avec leur profession de vérificateur et vérificatrice interne.

Deuxièmement, le président a lu, pour le bénéfice des personnes présentes, l'hommage destiné à M^{me} Josée Schryer, qui avait dû quitter plus tôt dans la journée.

S'en est suivi un hommage à M. Jacques Ouimet, directeur de la vérification interne au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qui a, parmi d'autres activités du FRVI, fait partie du conseil d'administration de juin 2002 à mai 2006.



Hommage à Josée Schryer

M^{me} Josée Schryer a débuté sa carrière à la Commission de la construction du Québec (CCQ) en juillet 1984 où elle a successivement occupé les postes :



- D'agente de recherche (Économie) à la Direction de la recherche et organisation.
- De chef de section coordination, conseillère responsable à la formation ainsi que chef de section au siège social.
- De chef de section au bureau régional de Montréal où elle gère la qualité du service à la clientèle.
- De Directrice de la Direction de la qualification professionnelle.
- De Directrice de la vérification interne et du soutien à la performance organisationnelle depuis juin 1995. Elle siège, également, au comité de direction.

À titre de directrice de la vérification interne elle s'adjoit au Forum des responsables de la vérification interne (FRVI).

Depuis juin 2004, elle est administratrice au sein du conseil d'administration du FRVI. Entre autres réalisations pour le FRVI, elle préside le comité organisateur des Grands du FRVI, 4^e édition 2006. Elle fait de cet événement une réussite.

Une des grandes qualités reconnues de Josée est sa rigueur. Par ailleurs, elle adore voyager

Josée prendra sa retraite le 31 janvier 2007 et nous tenons à la remercier pour tout !

Nous te souhaitons de beaux voyages et surtout bon repos!

Hôtel Palace Royal - le 4 décembre 2006



Assemblées plénières

Assemblées plénières

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 20 MARS 2007



C'est dans la grande métropole que le FRVI a tenu sa dernière assemblée plénière de l'année financière dans les locaux de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Lors de cette assemblée, M. Michel Doyon, a présenté ses activités à titre de Vérificateur général à la Ville de Montréal. Sa présentation a été mise à la disposition des membres sur le site [www.frvi.gouv.qc.ca / membres / conférences](http://www.frvi.gouv.qc.ca/membres/conférences).



Un des points principaux à l'ordre du jour, était la planification stratégique triennale 2007-2010 du FRVI. À partir d'un document de réflexion, les responsables de la vérification ou les membres de leur unité ont discuté des enjeux et de leurs attentes.

PASSEPORT FORMATION 2007

L'audit interne – Une pièce maîtresse de l'organisation !

À titre de président du FRVI, j'ai été particulièrement fier de m'impliquer à la préparation de cette vingtième conférence annuelle, organisée par L'Institut des vérificateurs internes – Section de Montréal, qui s'est tenue les 7, 8, 9 et 10 mai 2007 à Montréal. Parmi les nombreux présentateurs, nous retrouvons la directrice du FRVI qui a fait une présentation intitulée *L'imputabilité dans l'administration publique du Québec et son impact sur les travaux en vérification interne*. Quant à moi, j'ai eu le plaisir de traiter, à l'instar d'autres collègues, de la certification de l'audit interne.

Je remercie tous les responsables de la vérification interne du FRVI qui ont répondu à notre invitation!

Benoit Poulin

Conférence FRVI / CGA

Conférence

LE PHÉNOMÈNE DU BLANCHIMENT D'ARGENT AU QUÉBEC

Pour la première fois, l'Ordre des CGA du Québec (CGA) et le Forum des responsables de la vérification interne (FRVI) se sont concertés afin d'organiser une activité conjointe, et il s'agit d'une belle réussite!

Effectivement, le 30 mai 2007, 75 personnes ont assisté à la conférence d'une demi-journée animée par le lieutenant **Luc Landry**, CGA, un expert dans le domaine du blanchiment d'argent. Monsieur Landry travaille à la Sûreté du Québec à titre de responsable de division au sein du Service des enquêtes sur la criminalité financière organisée. Son travail l'amène à diriger un groupe d'enquêteurs spécialisés en enquêtes criminelles en matière de récupération d'actifs criminels et de blanchiment d'argent.



M. Landry a défini ce qu'est le blanchiment d'argent et a expliqué pourquoi il s'en fait. Il a décrit les trois étapes du blanchiment d'argent ainsi que les méthodes connues de cette activité illicite. Par la suite, la description des moyens de détection et d'enquêtes a permis à l'auditoire d'apprécier les efforts du Service des enquêtes pour dépister les criminels. Monsieur Landry nous a aussi fait connaître quelles sont les méthodes utilisées en juricomptabilité pour analyser les avoirs des personnes enquêtées. Monsieur Landry a terminé sa conférence en abordant tout l'aspect du témoignage à la Cour.



*Mme Mishèle Bérubé
directrice du FRVI,
M. Luc Landry, CGA et
Mme Danielle Hébert, FCGA,
deuxième vice-présidente
de l'Ordre des CGA du
Québec*

Tout au long de sa conférence, le lieutenant a su capter notre attention. Nous sommes maintenant en mesure de constater l'ampleur du phénomène du blanchiment d'argent et nous avons beaucoup appris sur le travail du Service des enquêtes sur la criminalité financière organisée.

Au nom de tous les participants, merci beaucoup monsieur Landry!

Marc Bégin, directeur-adjoint
Secrétariat du FRVI



L'auditoire bien attentif.

Offre de service FRVI

Offre de service

À la lecture de ce bulletin, vous avez constaté qu'il a été question, à plusieurs reprises, des *Orientations concernant la vérification interne* (CT 204419) adoptées en novembre 2006. Le FRVI souscrit à ces Orientations, lesquelles font ressortir que **la vérification interne** constitue un outil de gestion à toute organisation performante, moderne et en contrôle de ses activités.

Il en va de même pour la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L. Q. 2006, chapitre 59) entrée en vigueur le 14 décembre 2006 qui introduit, entre autres règles, l'obligation pour le conseil d'administration de constituer un **comité de vérification** répondant à des critères bien spécifiques.

Le FRVI, de par sa mission visant à favoriser une gestion efficace et efficiente de la vérification interne dans les ministères et les organismes, est un intervenant qui peut conseiller et soutenir les responsables de la vérification interne lors de l'implantation de cette fonction et contribuer à améliorer les méthodes dans ce champ de pratique.

Aussi, nous invitons les organisations à adhérer au FRVI.

Au moment de la rédaction de cette publication, le FRVI regroupait une soixantaine de responsables de la vérification interne provenant de l'administration gouvernementale : secteurs public et parapublic, sociétés d'État et municipalités.

L'offre de service du FRVI 2007-2008 est disponible sur notre site www.frvi.gouv.qc.ca.

Si vous avez besoin d'information, ce sera un plaisir de vous répondre et de vous rencontrer, si nécessaire. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Je souhaite à tous, un bel été!

Mishèle Bérubé, directrice
Secrétariat du FRVI

www.frvi.gouv.qc.ca

Partenaires

Volume 13 - numéro 1

Publié par
**Le secrétariat du
Forum des responsables
de la vérification interne**
888, rue Saint-Jean, bureau 402
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : (418) 646-3169
Télécopieur : (418) 644-5281
info@frvi.gouv.qc.ca
<http://www.frvi.gouv.qc.ca>

Collaborateurs
Michel Careau, consultant
Véronique Gagné, Direction
de la vérification interne
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Mise en page
PCT Composition

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN : 1192-0614